

Prise de position

Oui à l'accord de libre-échange Suisse/Indonésie

Referendum du 7 mars 2021

Genève, le 15 février 2021

L'Association suisse du négoce de matières premières et du transport maritime (STSA) recommande vivement à la population suisse de dire OUI à l'accord de libre-échange entre les pays membres de l'AELE et l'Indonésie le 7 mars prochain. Cet accord profite à toutes les parties; à l'économie suisse et à celles des autres pays concernés, ainsi qu'au respect des Droits de l'Homme et à l'environnement. De plus, il apporte aux entreprises suisses, notamment à nos PME, un avantage concurrentiel certain sur le plan international, et ce avec l'une des économies les plus puissantes au monde.

Les arguments soulevés par les auteurs du referendum contre l'accord de libre-échange entre la Suisse et l'Indonésie intitulé « stop huile de palme » se limitent, comme son nom l'indique, à la production d'huile de palme et à son impact environnemental et sociétal. Bien que la portée de cet accord soit en réalité bien plus importante, il est nécessaire de rappeler **quelques faits liés à ce secteur** :

- L'huile de palme représente **8,2%** des exportations de l'Indonésie et assure un revenu à plus de **50 millions** d'habitants, ce qui en fait sa plus grande richesse.
- La Suisse importe des quantités marginales d'huile de palme : en 2019 le chiffre se montait à **24'000 tonnes** soit environ **0.03%** de la production mondiale dont seulement **35 tonnes** provenaient d'Indonésie.
- La production d'huile de palme dépend intensément de petits exploitants : ce chiffre se monte à **40%** des récoltes en Indonésie.
- Le rendement de l'huile de palme par hectare est **7 à 8x** plus élevé que celui des autres oléagineux.
- L'huile de palme est une huile aux nombreuses qualités et détient notamment une composition **neutre** et **balancée**, ce qui en fait un bien **polyvalent** et difficilement remplaçable.

En outre, l'accord de libre-échange avec l'Indonésie prévoit de nombreuses conditions afin de garantir la protection de l'agriculture suisse ainsi que la durabilité de l'huile de palme. Premièrement, la suppression totale des droits de douane ne concerne pas les échanges de produits agricoles. Ces biens disposeront seulement d'un abaissement des coûts et la quantité d'huile de palme importée au tarif préférentiel sera limitée. Ainsi, les huiles de colza et de tournesol suisses ne seront en aucun cas concurrencées. Deuxièmement, la totalité des importations d'huile de palme devra être certifiée « RSPO » table-ronde sur l'huile de palme durable qui siège à Zürich. Ce label garantit la traçabilité et la durabilité de l'huile de palme avec une tolérance zéro en matière de déforestation ou de défrichage de la forêt primaire, une protection renforcée en matière de Droits de l'Homme et du travail, une utilisation réduite de pesticides ainsi que des mesures dédiées au soutien des petits exploitants.

Le principe du libre-échange sert à améliorer l'accès des entreprises aux marchés étrangers. Il offre donc des possibilités immenses aux entreprises suisses sur un marché en pleine croissance, tout en étant respectueux des Droits de l'Homme et de l'environnement. Pour la première fois, l'accord de libre-échange avec l'Indonésie comprend également un chapitre de coopération visant à soutenir la contrepartie dans la mise en œuvre des dispositions. Le refus d'un tel accord mettrait la Suisse, pays essentiellement exportateur, dans une position de faiblesse par rapport à ses concurrents qui eux développent de manière significative leurs relations internationales.

Il n'a jamais été aussi important de soutenir la prospérité économique de notre pays, votez OUI à l'accord de libre-échange avec l'Indonésie le 7 mars prochain.